



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 14634

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le bilan à mi-parcours du plan national d'actions contre les accidents vasculaires cérébraux (AVC). Les accidents vasculaires cérébraux représentent la troisième cause de mortalité derrière les maladies cardiovasculaires et le cancer. Mais c'est la première cause d'invalidité lourde et la deuxième cause de démence (après la maladie d'Alzheimer). En France, chaque année 130 000 personnes sont victimes d'un AVC, la moitié en gardent de graves séquelles et près de 50 000 en meurent. L'AVC ne frappe pas que les personnes âgées. Chaque année, 10 000 à 15 000 personnes de moins de 45 ans en pleine activité voient leur vie bouleversée par un AVC. Parallèlement au vieillissement de la population, le nombre d'AVC augmente et représente dès aujourd'hui un grave problème de santé publique. On constate également de fortes disparités géographiques en matière de séquelles d'AVC, les DOM et le Nord étant jusqu'à deux fois plus touchés que les autres régions, et à l'inverse, la région parisienne affichant une prévalence plus faible que la moyenne. Malgré ce bilan dramatique, l'AVC reste méconnu, tant du grand public que des professionnels de santé. Une journée mondiale lui a été consacrée le 29 octobre 2012. L'objectif de cette journée était de sensibiliser le public afin de lui apprendre à réagir plus rapidement et donc à limiter les conséquences graves de l'AVC. Un plan national d'actions contre les AVC 2010-2014 a été mis en place par le précédent gouvernement. Il a pour objectifs d'inciter la population à prévenir, de dépister et de traiter les facteurs de risques qui favorisent l'AVC et de réduire le risque de séquelles en apprenant à agir vite face aux premiers symptômes. Il lui demande de lui fournir un bilan à mi-parcours du plan national d'actions de lutte contre l'AVC et les mesures de sensibilisation que le Gouvernement souhaite prendre afin de lutter contre ce grave problème de santé publique.

Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires représentent la deuxième cause de mortalité en France avec près de 180 000 décès annuels. Caractérisées par une incidence stable de 150 000 cas l'an avec un taux d'incidence multiplié par deux après 55 ans, les maladies vasculaires cérébrales restent liées principalement à l'athérosclérose dont l'hypertension artérielle est l'un des principaux facteurs de risque, aux maladies cardiaques emboliques, et en amont aux comportements nutritionnels, et au tabagisme. Dans ce cadre, différentes actions de prévention et d'offres de soins ont été menées par le ministère chargé de la santé, pour une part de nature générale concernant l'ensemble des pathologies cardio-neuro-vasculaire, comme les programmes nationaux nutrition santé successifs ou le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques (2007-2010), et pour partie spécifiques à l'AVC, avec le plan national AVC 2010-2014. Le plan AVC 2010-2014 est en cours. Il conviendra d'en assurer, à échéance, son évaluation. A mi-chemin de sa mise en oeuvre, on peut considérer que les actions structurantes sont mises en oeuvre pour l'organisation des filières AVC et des parcours de soins, comme pour le développement d'outils contribuant à évaluer l'impact des mesures par la connaissance du devenir des patients. Les principales réalisations sont l'ouverture d'unités neurovasculaires sur tout le territoire, la modification de l'AMM de l'Actilyse, la diffusion d'un guide méthodologique de l'organisation des filières AVC associé à l'instruction du 6 mars 2012, les expériences pilotes

régionales du téléAVC quelles que soient les configurations territoriales, et le lancement de nouveaux registres AVC. Cette dynamique est soutenue par la lisibilité des outils, notamment en matière de cartographie. Cette structuration vaut également pour l'AVC de l'enfant avec la création d'un centre national de référence de l'AVC de l'enfant, dont les spécificités vont venir s'articuler avec les filières AVC de l'adulte. La campagne annuelle grand public autour de la démarche d'appel du 15 en cas d'accident vasculaire aigu s'est vue renforcée, radiodiffusée, et allie désormais les initiatives régionales professionnelles et associatives à l'annonce nationale.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14634

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7632

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11239